

CAPL du 25 juin 2013

Mouvement de mutation des personnels de catégorie C, Filière Fiscale, au 1^{er} septembre 2013.

En début de séance, les représentants CGT Finances Publiques ont soumis au vote la motion suivante, établie avec Solidaires Finances Publiques.

MOTION

Nos règles de fonctionnement sont régies par des lois, des statuts qui découlent d'incessantes luttes des personnels et de négociations avec l'Etat employeur.

Nous ne pouvons ni ne devons les balayer sous le fallacieux prétexte de vouloir gérer une pénurie d'emploi. Notre réponse ne doit pas résider dans des modifications de règles mais dans notre capacité collective à exiger ensemble des créations d'emplois.

Dans un contexte de fraude fiscale aggravée, **d'optimisation fiscale pour augmenter des bénéficiaires**, dans un contexte politico-judiciaire **qui nous renvoie dans tous les médias des scandales de valises suisses**, alors que **le consentement à l'impôt est questionné**, alors que **les contribuables se déplacent toujours un peu plus dans nos services pour être informés et obtenir des délais de paiement**,... dans ce contexte de défiance envers les agents publics **nous devons ensemble réagir et dire de concert que le résultat de la lutte contre la fraude fiscale est étroitement lié aux emplois de notre administration et de sa chaîne de travail.**

Donnez nous des emplois, nous les paierons avec la lutte contre la fraude.

Aujourd'hui, vous nous proposez de faire fi des règles de gestion qui régissent notre fonctionnement sans un seul regard sur leur raison et leur histoire. Vous remettez ainsi en cause le droit à mutation de plusieurs collègues.

Nous ne pouvons cautionner cela.

Nous vous demandons de relayer cette interpellation à la Direction Générale et exiger de garantir l'affectation des effectifs budgétés à notre département.

Réponse à la motion : sans commentaire, soumise au vote.

Pour à l'unanimité par les organisations syndicales

Contre de la part de la Direction

Elle sera transmise à la Direction Générale rapidement.



Toulouse, le 25 juin 2013

Syndicat CGT Finances Publiques
Section de Haute Garonne

Centre Régional des Finances Publiques
Place Occitane

31039 Toulouse cedex

<http://www.resoo.com/cgt31-impots-tresor/>
cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr

DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

La politique dogmatique des suppressions d'emploi est toujours plus qu'aberrante. Au-delà de la remise en cause de l'exercice des missions pleines et entières, ce sont maintenant les droits et garanties des personnels qui sont attaqués. Pour preuve, citons l'exemple de Balma : vous nous affirmez que trois personnes sont en surnombre dans ce poste. Parallèlement, la CAPN valide la mutation de trois personnes sur cette résidence. Il nous paraît improbable que notre Administration centrale nomme en cette période de pénurie d'emploi des agents en surnombre. Pour la CGT Finances Publiques, nous considérons que soit, ce surnombre est inventé....., soit il résulte d'une priorité d'arbitrage faisant fi des règles et textes qui régissent les CAPL. Vous allez même jusqu'à nous proposer de nommer des agents dans un service pour les détacher dans un autre.

Devons nous comprendre que les personnels de notre administration devraient être corvéables et malléables selon vos critères uniquement. Ces pratiques ont un relent nauséabond du dernier Accord National Interprofessionnel (ANI). De cela, la CGT Finances Publiques ne peut que s'insurger et ne cautionnera pas de telles pratiques.

Nous vous rappelons que, pour la CGT Finances Publiques, les droits des personnels sont une garantie de pérennisation et neutralité du service public.

Nous attendons de votre part une réponse à cette situation.

Nous dénonçons les décisions que vous prenez sans concertation avec les élus et en nous transmettant simplement un mail pour information. La CGT Finances Publiques exige que seule la CAP soit souveraine en la matière.

Nous pouvons comprendre que des situations particulières retiennent notre attention. Cependant cela doit répondre à des critères définis collégialement. Dans ce but nous vous demandons de réunir un groupe de travail sur ce sujet.

Enfin, les représentants du personnel ont été réunis en vue de la préparation de cette CAP..... afin qu'ils se prononcent sur les solutions pour régler le problème des agents en surnombre. «Tout ça pour ça, c'est à dire rien». Dans un futur proche, que vont devenir les agents que vous aurez nommés en surnombre ?

Une chose était certaine, il ne devait plus y avoir d'Agents mis à la disposition, or, nous constatons que dans le projet de mouvement deux personnes sont dans cette situation. De qui se moque t'on ?

Nous ne pouvons siéger dans cette CAP sans évoquer la détresse de nos collègues victimes tant professionnellement que personnellement des intempéries de ces derniers jours. Nous ne pouvons que souligner votre intervention. Cependant, nous souhaitons que ces dispositions s'inscrivent dans la durée nécessaire à la résolution de tous les problèmes rencontrés.

La CGT Finances Publiques tient à apporter à nouveau son soutien à l'ensemble des personnels touchés par les crues intervenues ces derniers jours.

Sur le poste de Saint Béat, qui se trouve à ce jour, malheureusement sinistré, des dispositions ont été prises tant vis à vis des personnels, que de la continuité du service public. Nous tenons ici à souligner la solidarité qui a émané des personnels du poste de Gourdan-Montréjeau, de la prise en charge de la part de la DRFIP et de l'ESI. Cependant, qu'en est-il à ce jour du relogement du poste ? Qu'en est-il de affectation sur poste spécifique qui doit intervenir au 1^{er} juillet 2013. La personne concernée a t'elle été contactée ?

Le Président de la République, François HOLLANDE, lors de sa visite des lieux le jeudi 20 juin, a indiqué « vouloir maintenir les services publics ». **Nous serons particulièrement attentif à la pérennité du centre des Finances Publiques de Saint Béat.**

D'autre part, nous souhaitons évoquer la lettre qui a été adressé par l'intersyndicale de Haute-Garonne Solidaires Finances Publiques, CGT Finances Publiques et FO DGFIP, le 07 juin 2013 à Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques de la Haute Garonne restée à ce jour sans réponse. Nous évoquons l'interpellation des élus nationaux en CAP B sur le caractère catastrophique du projet de mouvement au 1^{er} septembre 2013. Pour la Haute Garonne cela représente un déficit d'au moins 50 emplois non affectés dans notre département.

Poste vacants à la DGFIP Haute-Garonne

Madame Carole Delga attire de nouveau l'attention de Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances sur les postes vacants à la Direction des Finances Publiques (DGFIP) de Haute-Garonne. Dans ce département, les syndicats observent qu'il s'agit maintenant de plus de 50 postes vacants qui ne sont pas pourvus. Ces postes, étant pourtant bien budgétés, l'intersyndicale souhaiterait obtenir une réponse sur ces emplois vacants. Aussi, elle lui demande de bien vouloir fournir des éléments concernant cette situation.

Cette situation reste intolérable et notre Direction Générale doit apporter de toute urgence de réelles réponses aux légitimes revendications des organisations syndicales et des agents.

Pour conclure nous joignons à notre déclaration, la nouvelle question écrite de Mme Carole DELGA, député de la Haute Garonne et maire de Martres-Tolosane, qui attire l'attention du ministre sur la situation de notre département.

Réponse à la déclaration liminaire :



Un pas de plus a été franchi par notre Direction. Face aux suppressions d'emploi elle n'hésite plus à bafouer les droits et garanties des agents. Le directeur définit arbitrairement les postes à pouvoir et ceux à abandonner. Tout cela, en se gardant bien de nous informer des critères qui établissent ce choix.

Déroger à ces règles peut avoir un sens s'il s'agit de prendre en compte des situations particulières.

Nous avons demandé et obtenu de la Direction la tenue d'un groupe de travail pour en définir le cadre. Pour autant le Directeur « n'écarte rien » même s'il prétend être pour le respect des règles : traduction *je n'hésiterai pas à déroger aux règles lorsqu'il s'agira de gérer la pénurie.*

La direction s'est engagée à suivre dans la durée la situation des agents et des locaux de la trésorerie de St-Béat. Il nous a été affirmé que la responsabilité du comptable ne serait en aucun cas engagée.

Tous les agents concernés par cette situation doivent bénéficier de facilités de service. **Si vous rencontrez un problème particulier, n'hésitez pas à faire appel à nos élus CGT.**

Sur le mouvement :

49 départs
31 arrivées
2 réintégrations



Pour la Haute-Garonne le déficit s'élève à -17,4, temps partiel compris.

21 personnes sont en surnombre, 8 ont obtenu leur premier choix, 3 un autre choix, Il reste donc 10 agents en surnombre.

Le poste SIP OUEST est à -1 ; il fera l'objet, s'il y a un mouvement complémentaire, d'une rectification.

C'est donc pas loin d'une centaine d'emplois existants toutes catégories et filières confondues qui ne sont pas pourvus, qui se rajoutent aux suppressions d'emplois.

Cela suffit à expliquer nos difficultés à accomplir nos missions. Nous subissons une pression et un stress grandissant. La CGT reste vigilante. N'hésitez pas à faire appel aux élus si vous êtes dans cette situation.

Nous avons âprement défendu le respect des règles de gestion de personnel. Elles sont la seule garantie pour tous de ne pas subir ou profiter de passe-droit. « STOP aux magouilles ».

Vote : CONTRE : CGT Finances Publiques, Solidaires Finances Publique, FO DGFIP
POUR : l'Administration

Questions diverses :

La direction nous a transmis la liste de l'avancement d'AAP 2 et AAFiP1. Ces documents sont transmis sans qu'une CAPL se tienne. Pour mémoire, les tableaux d'avancements prévus en novembre/décembre 2012 ont été annulés car le gouvernement n'avait pas encore signé le plan de qualification ministériel. Cela dans l'illégalité la plus totale.

La simple consultation des directions locales pour établir ces listes n'est pas recevable. Nous exigeons la tenue des CAPL.

A notre demande et pour répondre à la difficulté des agents, qui ne trouvaient pas l'imprimé nécessaire, pour établir leur recours sur l'entretien professionnel en CAPL, la direction a donc mis en ligne l'imprimé 100 SD sur Ulysse 31. La note est également en ligne.

N'hésitez pas à contacter les représentants CGT Finances Publiques:

Daniel AUTHIER : daniel.authier@dgfip.finances.gouv.fr

Marie-Christine PREVOST : marie-christine.prevost@dgfip.finances.gouv.fr

Marlène ZORZIN : marlene.zorzin@dgfip.finances.gouv.fr

Olivier DUCROS : olivier.ducros@dgfip.finances.gouv.fr

Valérie PINEL : valerie.pinel@dgfip.finances.gouv.fr

Véronique BRUNO : veronique.bruno@dgfip.finances.gouv.fr

Ghislaine REMY : ghislaine.remy@dgfip.finances.gouv.fr



Dates des prochaines CAPL :

18 juillet : CAPL A – mouvement de mutation (FGP et FF) au 1^{er} septembre 2013.

19 juillet : CAPL B – mouvement de mutation (FGP et FF) au 1^{er} septembre 2013.

19 juillet : CAPL C – mouvement de mutation (FGP) au 1^{er} septembre 2013.



Bulletin d'adhésion

Pour un syndicalisme de conquêtes sociales

SECTION :

Actif Stagiaire Retraité

Je souhaite m'abonner à :

la Nouvelle Vie Ouvrière

Facultatif > Pour les agents A et A+

Adhésion à l'UGICT (secteur Cadres & Techniciens)

OUI NON

L'adhésion à l'Ugict n'entraîne pas de cotisation supplémentaire.
La revue « Option » est adressée à chaque adhérent à l'UGICT.

RESERVÉ À LA SECTION

Saisie CoGITiel par la section

le: .. / .. /

Date de réception au bureau national,

le: .. / .. /

NOM :

Prénom :

Date de naissance : .. / .. /

Catégorie : Grade : Echelon :

Filière fiscale Filière publique

Adresse administrative :

Adresse pour l'envoi de la presse :

Adresse administrative Adresse personnelle (préciser) :

Tél. :

Mel :

Date : .. / .. / Signature :